

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.02

Objet : Election d'un Vice-Président

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance d'installation du 9 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé à sept le nombre de Vice-Présidents.

Lors de cette même séance, Monsieur Thierry BARBIER, Premier Adjoint de la commune de Saint-Benoît-du-Sault, a été élu 4^{ème} Vice-Président, en charge de la commission « Patrimoine, culture, sports et loisirs » lors de la séance du 28 juillet 2020.

Suite à la démission de Monsieur Thierry BARBIER de ses fonctions de Premier Adjoint et de conseiller municipal de la commune de Saint-Benoît-du-Sault et par conséquent de délégué communautaire, rendue effective le 29 novembre 2022, acceptée par le Préfet de l'Indre, le Conseil Communautaire est amené à procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président en charge de la commission « Patrimoine, culture, sports et loisirs ».

Monsieur le Président propose en conséquence de procéder, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

A cet effet, il enregistre les candidatures de

- Mme Nathalie LAURENCIER
- Mme Jacqueline LAROCHE

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé au vote à bulletin secret, à l'unanimité, décide

- De prendre acte des résultats suivants qui font suite à l'appel à candidature :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu

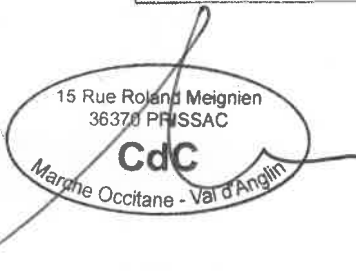
Mme Nathalie LAURENCIER	Nb de voix : 16
Mme Jacqueline LAROCHE	Nb de voix : 12

- **D'élire : Mme Nathalie LAURENCIER, 4^{ème} Vice-Présidente en charge de la Commission « Patrimoine, culture, sports et loisirs ».**

Mme Nathalie LAURENCIER déclare accepter d'exercer cette fonction et est immédiatement installé.

Acte certifié exécutoire le : 10 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le 10 FEV. 2023
Publication le : 10 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.03

Objet : Demande de DETR 2023 – Projet de construction de deux bâtiments artisanaux sur la ZAC La Boussinière de Saint-Benoît-du-Sault

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que plusieurs demandes d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire n'ont pas pu être honorées faute de locaux disponibles dans les délais attendus.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'anticiper l'aménagement de locaux sur les terrains disponibles des ZA de la Communauté de Communes, afin de permettre à de futurs potentiels candidats de pouvoir s'installer sans attendre, tout en conservant une certaine adaptation des locaux permettant de satisfaire les besoins spécifiques des futurs utilisateurs. Il s'agit d'un type de bâtiment qui est le plus demandé, selon Dev'Up.

Deux bâtiments de 305,45 m² et 305,53 m² prévoient chacun un accueil bureau, réfectoire et sanitaire et un atelier permettant des aménagements ultérieurs (correspondant à 80% de la surface).

Le nombre d'emplois pressenti n'est pas connu avec précision mais pourrait avoisiner la vingtaine, avec un nécessaire rayonnement communautaire, les salariés ayant vocation à y travailler ne sont pas préférentiellement localisés sur la commune de la zone.

Le permis de construire est déposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'investissement concernant la construction de deux bâtiments artisanaux sur la ZAC La Boussinière de Saint-Benoît-du-Sault,
- **sollicite** une subvention de type DETR – année 2023,

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10 FEV. 2023

S²LOW

ID : 036-200035137-20230131-2023013103-DE

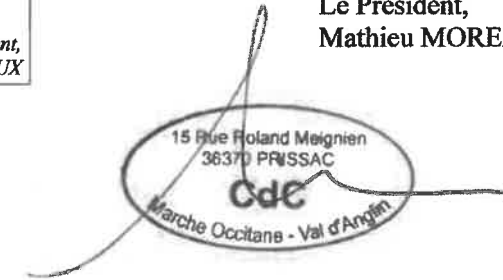
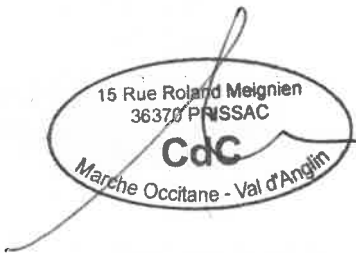
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

CRST (délai de carence pour revente = 10 ans)	160 000 €	16%
DETR 2023	490 000 €	50%
MOVA	330 000 €	34%
Total HT	980 000 €	100%

- et autorise le Président à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

Acte certifié exécutoire le : 10 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 10 FEV. 2023
Publication le : 10 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
> en exercice : 31
> présents : 27
> votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.04

Objet : Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet d'un cabinet médical à Bélâbre

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le projet de santé de la Communauté de Communes suit le modèle d'un maillage entre les pôles structurants identifiés par le SCOT, correspondant aux territoires dotés d'une pharmacie : Bélâbre, Chaillac, Prissac et Saint-Benoît-du-Sault.

Le projet de réhabilitation d'un bâtiment en cabinet médical sur la Commune de Bélâbre a été chiffré à 188 138,56 €HT de travaux et sera porté par la celle-ci.

La commission médico-sociale, lors de sa réunion du 27 juin 2022, a validé un modèle où les sites hébergeant des activités médicales puissent demeurer la propriété des communes, avec association communautaire pour leurs gestions.

Cette installation est aussi compatible avec les deux critères de priorité, prévoir une installation de médecin, et de consolider la présence d'une pharmacie.

Le plan de financement proposé pour l'opération est le suivant :

- DETR/DSIL (55%)	103 476,21 €
- Participation de la Commune de Bélâbre (20 %)	37 627,71 €
- Participation de la CdC MOVA (25%)	47 034,64 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10 FEV. 2023

ID : 036-200035137-20230131-2023013104-DE

S²LOW

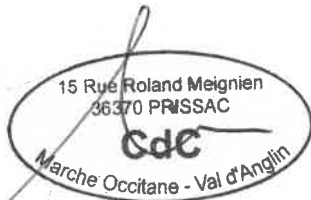
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** la participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous, pour le projet de cabinet médical sur la commune de Bélâbre.

Les conseillers communautaires de la commune de Bélâbre n'ont pas pris part au vote car le projet concerne leur commune.

Acte certifié exécutoire le : 10 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le 10 FEV. 2023
Publication le : 10 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 31

➤ présents : 27

➤ votants : 29

Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bêlâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.05

Objet : Validation du programme 2023 des travaux d'entretien de la voirie communautaire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que suite à la validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), la voirie a été retirée des charges transférées, prises en considération pour le calcul de l'attribution de compensation et que la Communauté de Communes continuerait à passer un marché pour les travaux d'entretien de la voirie, au titre de ses compétences statutaires, afin que les communes puissent bénéficier des tarifs du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 16 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions,

- **arrête** le programme 2023 des travaux d'entretien de la voirie communautaire,
- **valide** la passation d'un marché pour un montant compris entre 300 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum,
- **et autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Acte certifié exécutoire le : 2 MARS 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 2 MARS 2023
Publication le : 2 MARS 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSEAC

CdC

Marche Occitane - Val d'Anglin

Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSEAC

CdC

Marche Occitane - Val d'Anglin

Signé par : Mathieu MOREAUX
Date : 28/03/2023
Qualité : Président

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.06

Objet : Validation du programme 2023 des travaux d'assainissement de chaussées

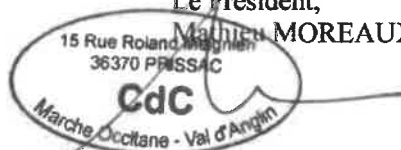
Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que suite à la validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), la voirie a été retirée des charges transférées, prises en considération pour le calcul de l'attribution de compensation et que la Communauté de Communes continuerait à passer un marché pour les travaux d'assainissement de chaussées, au titre de ses compétences statutaires, afin que les communes puissent bénéficier des tarifs du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 19 voix pour et 10 voix contre,

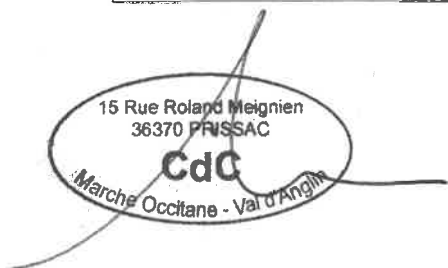
- arrête le programme 2023 des travaux d'assainissement de chaussées,
- valide la passation d'un marché pour un montant compris entre 0 € HT et 45 000 € HT maximum ,
- et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Acte certifié exécutoire le : 28 MARS 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 28 MARS 2023
Publication le : 28 MARS 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE



Signé par : Mathieu MOREAUX
Date : 28/03/2023
Qualité : Président

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bêlâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.07

Objet : Validation du programme 2023 des travaux d'investissement d'éclairage public

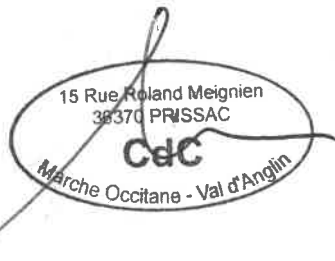
Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le programme d'investissement 2023 de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **arrête** le programme 2023 des travaux d'investissement d'éclairage public,
- **valide** la passation d'un marché pour un montant maximum de 120 000 € HT,
- **et autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Acte certifié exécutoire le : 28 MARS 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 28 MARS 2023
Publication le : 28 MARS 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bêlâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.08

Objet : Demande de DETR 2023 – Travaux d'investissement d'éclairage public

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet d'investissement au niveau de l'éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie et mettre en sécurité certaines Communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'investissement au niveau de l'éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie et mettre en sécurité certaines Communes du territoire,
- **sollicite** une subvention de type DETR – année 2023,
- **approuve** le plan de financement suivant :

DETR 50% de 120 000,00 € HT	60 000,00 €
Fonds propres 50 %	60 000,00 €
	120 000,00 €

- **et autorise** le Président à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRSSAC

CdC

Marche Occitane - Val d'Anglin

Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

15 Rue Roland Meignien
36370 PRSSAC

CdC

Marche Occitane - Val d'Anglin

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 31

➤ présents : 27

➤ votants : 29

Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.09

Objet : Vote du solde de la subvention communautaire à l'association La Comédie Bélâbraise

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors de sa séance du 29 mars dernier, il avait été voté l'attribution des subventions communautaires aux associations ainsi que les modalités de paiements de celles-ci.

La Commission patrimoine, culture, sports et loisirs a analysé le bilan de l'action menée par l'association La Comédie Bélâbraise, et a proposé le versement du solde comme suit :

Associations	Subventions attribuées	Acompte 50% versé le 10/06	Solde au vu du bilan
Culture			
La Comédie Bélâbraise	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- entérine la proposition de versement du solde de l'action menée par l'association La Comédie Bélâbraise, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- et autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement.

Deux conseillers communautaires n'ont pas pris part au vote car concernés par l'association.

Acte certifié exécutoire le : 10 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 10 FEV. 2023
Publication le : 10 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

Cdc

Marche Occitane - Val d'Anglin

Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

Cdc

Marche Occitane - Val d'Anglin

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

> en exercice : 31

> présents : 27

> votants : 29

Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUL, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.10

Objet : Demandes de subventions diverses

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les différentes demandes des écoles et rappelle les conditions d'attribution des aides financières aux établissements scolaires du territoire.

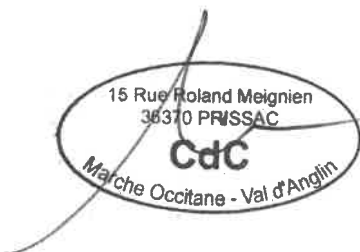
- Ecole François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault – séjour découverte du ski et des Alpes, du 27 mars au 1^{er} avril 2023 - pour les classes de CE1-CE2-CM1 et CM2 ;
- Ecole de Roussines – séjour au CPA de Lathus, du 19 au 21 juin 2023 – pour les classes de maternelle au CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de **5 082,50 euros**, à l'école François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault pour l'organisation d'un séjour découverte du ski et des Alpes, du 27 mars au 1^{er} avril 2023 - pour les classes de CE1-CE2-CM1 et CM2 ;
- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de **1 940,00 euros**, à l'école de Roussines pour l'organisation d'un séjour au CPA de Lathus, du 19 au 21 juin 2023 – pour les classes de maternelle au CM2.

Acte certifié exécutoire le 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE



Signé par : Mathieu MOREAUX
Date : 16/02/2023
Qualité : Président

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bêlâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.11

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat triennale Initiative Indre 2022 - 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la convention de partenariat triennale 2019-2021 entre la Communauté de Commune Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre est arrivée à échéance et qu'il est proposé de la renouveler.

La Communauté de Communes apporte annuellement une participation de 3 500 €.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre pour créer une démarche en faveur des entrepreneurs portant, sur le département de l'Indre, un projet de création, de reprise, de développement d'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement de la convention de partenariat triennale 2022-2024 avec Initiative Indre,
- **autorise** Monsieur le Président à verser une participation de 3 500 euros par an soit pour 2022–2023 et 2024,
- **et autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

CDC

Marche Occitane - Val d'Anglin

Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

CDC

Marche Occitane - Val d'Anglin

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.12

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif Cap Agri Indre 2022 - 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la convention de partenariat 2020/2022 entre la Communauté de Commune Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre – dispositif CAP AGRI INDRE est arrivée à échéance et qu'il est proposé de la renouveler.

La Communauté de Communes apporte annuellement au dispositif Cap Agri, un abondement de 4 000 €.

Cet abondement annuel permet principalement de soutenir les projets des porteurs de projet en milieu agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

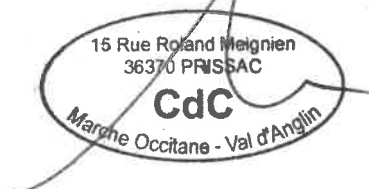
- **approuve** le renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif CAP AGRI INDRE,
- **autorise** Monsieur le Président à verser un abondement de 4 000 euros par an soit pour 2022 – 2023 et 2024,
- **et autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE



Signé par : Mathieu MOREAUX
Date : 16/02/2023
Qualité : Président

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

> en exercice : 31

> présents : 27

> votants : 29

Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bêlâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.13

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif Cap Jeunes/Cap Solidaire 2022 - 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la convention de partenariat 2020/2022 pour le dispositif de Cap Jeunes/Cap Solidaire entre la Communauté de Commune Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre est arrivée à échéance et qu'il est proposé de la renouveler.

La Communauté de Communes apporte annuellement au dispositif Cap Jeunes/Cap Solidaire, un abondement de 1 000 €.

Cet abondement annuel permet principalement de soutenir l'action d'Initiative Indre en faveur des bénéficiaires de Cap Jeunes/Cap Solidaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement de la convention de partenariat Cap Jeunes/Cap Solidaire 2022-2024 avec Initiative Indre,
- **autorise** Monsieur le Président à verser un abondement de 1 000 euros par an soit pour 2022 – 2023 et 2024,
- **et autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre

Le Président,

Mathieu MOREAUX

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

Cdc

Marche Occitane - Val d'Anglin

Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

Cdc

Marche Occitane - Val d'Anglin

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 31

➤ présents : 27

➤ votants : 29

Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.14

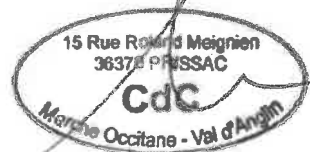
Objet : Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a dans ses compétences l'action de « soutien aux structures permettant l'accueil et les activités de loisirs des jeunes pendant le temps extra-scolaire (Accueil de loisirs sans hébergement : Alsh) », que des conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement ont été signées avec les Associations Familles Rurales de Bélâbre et Chaillac qui gèrent les Alsh et qu'il convient de renouveler ces conventions qui sont échues.

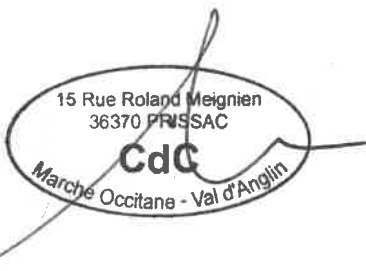
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement avec les Associations Familles Rurales de Bélâbre et Chaillac, pour l'année 2023.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE



Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.15

Objet : Adhésion 2023 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis sa création le 27 juin 2019 à l'initiative du Conseil Départemental, l'Agence d'Attractivité de l'Indre travaille au quotidien à la mise en place d'actions avec pour objectifs d'attirer des touristes, des chefs d'entreprises, des actifs, des professionnels de santé et des habitants.

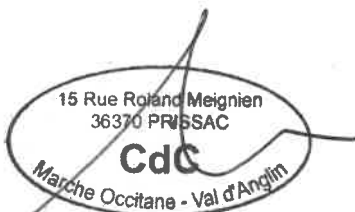
La Communauté de Communes adhère à celle-ci depuis 2019 et il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- décide de renouveler l'adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre pour l'année 2023 et pour un montant de 360,00 € ;
- et dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre
Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

Séance du 31 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
➤ en exercice : 31
➤ présents : 27
➤ votants : 29
Date de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bêlâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2023-01-31.16

Objet : Adhésion 2023 à l'Agence DEV'UP Centre-Val de Loire

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que pour pouvoir continuer à bénéficier de l'offre de services de DEV'UP et participer aux prochaines Assemblées Générales de l'agence avec voix consultative, il est proposé de renouveler la cotisation pour l'année 2023.

Il présente également le programme d'action prévisionnel établi pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- décide d'adhérer pour l'année 2023 à l'Agence DEV'UP Centre-Val de Loire, avec une cotisation annuelle de 500 € ;
- et dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal.

Acte certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publication le : 16 FEV. 2023
Le Président,
Mathieu MOREAUX

Certifié conforme au registre

Le Président,
Mathieu MOREAUX



Le Secrétaire de séance
Monsieur Alain NEVIÈRE

Signé par : Mathieu MOREAUX
Date : 16/02/2023
Qualité : Président

